



## **« La réglementation économique et financière à l'ère du *Big Data* »**

**Paris, 24 novembre 2017**

### **Remarques conclusives de François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France**

Je suis très heureux de clore cette conférence sur « La réglementation économique et financière à l'ère du *Big Data* ». J'étais à Londres ce matin et je regrette par conséquent de n'avoir pu assister à vos discussions sur ce sujet que je considère de la plus haute importance. Je remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants, en particulier Benoît Coeuré, membre du Directoire de la BCE, qui a ouvert cette conférence, et Philip-Hans Franses, professeur à la *Erasmus School of Economics* qui a, m'a-t-on dit, prononcé un discours remarquable.

Le *Big Data* est en effet un sujet qui mérite d'être abordé dans une perspective internationale et sous plusieurs angles. C'était l'objectif de cette conférence et je vous remercie tous, présentateurs et participants, d'avoir permis de l'atteindre.

Pour clore cette conférence, je ne reviendrai pas sur les spécificités du *Big Data* ni sur ses nombreuses utilisations. Toutes les présentations ont porté un regard neuf sur le *Big Data* et je suis sûr qu'elles seront une excellente base pour la poursuite des discussions au-delà de cette conférence d'un jour, sur des questions qui revêtent une importance capitale pour nous tous.

Je souhaiterais plutôt m'attarder sur les conséquences du *Big Data* pour l'économie en général et les banques centrales en particulier. Je développerai cette idée en trois parties :

- I. Le *Big Data* aura d'importants effets économiques. Il modifiera en particulier les relations entre les membres de la communauté financière et entre cette communauté et la sphère non financière.
- II. Avec le *Big Data*, les banques centrales devront passer du statut d'observateur à celui d'utilisateur ou d'acteur, ce qui implique d'importants changements dans la manière d'exercer une partie de leurs activités.
- III. Le *Big Data* soulève des problèmes d'ordre réglementaire qui ne peuvent être résolus dans un contexte national, mais nécessitent de la part des autorités publiques une réflexion à l'échelle mondiale.

\*\*

I. Le *Big Data* aura d'importants effets économiques. Les coûts d'entrée à la réalisation de transactions financières ont déjà été réduits et le seront encore dans le futur. La connaissance des clients, en particulier celle concernant les conditions appliquées par les institutions financières, sera renforcée et, d'une manière plus générale, les asymétries d'information entre clients et fournisseurs de services financiers seront réduites. Le *Big Data* peut être une puissante carte à jouer pour les GAFAs ou les autres sociétés, non financières à l'origine, afin de développer de nouvelles activités. Le secteur financier doit donc s'adapter rapidement pour faire face à la révolution des données ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux concurrents, tout en préservant la confidentialité des données personnelles face à la montée des cyber-risques notamment. Au total, la concurrence va augmenter, ce qui est bénéfique pour l'économie. Le revers de cette évolution est la possibilité de risques accrus pour la stabilité financière, ce qui requiert une nouvelle forme de vigilance de la part des banquiers centraux en particulier. Je reviendrai sur ce point.

II. Des téraoctets de données sont disponibles et davantage encore le seront bientôt. Les banques centrales collecteront de plus en plus de données granulaires. Il s'agit là clairement d'une opportunité pour améliorer les prévisions, y compris celles qui sont fondées sur le présent immédiat (*nowcasting*). Mais afin d'en tirer pleinement profit, les banques centrales doivent être en mesure de relever le défi technologique, qui est considérable. Elles doivent également faire face à une concurrence beaucoup plus importante à l'ère des nouvelles données afin de maintenir la confiance dans l'information publique. Par conséquent, elles doivent devenir des acteurs, et pas seulement des observateurs, du *Big*

*Data*. Cela nécessite d'importants efforts. Voici cinq pistes pour s'adapter à l'évolution digitale.

a) L'ère du *Big Data* implique d'importantes modifications de l'infrastructure informatique ainsi qu'une forte détermination à relever de nouveaux défis techniques et à mettre en place un dispositif prospectif de gestion et d'analyse des données. À la Banque de France, nous sommes en train de développer un espace de données granulaires (*Data Lake*) qui couvre l'ensemble des nouvelles fonctionnalités, de la collecte des données à l'apprentissage automatique.

b) Les banques centrales devraient également s'organiser afin de répondre à la demande légitime des universitaires d'avoir accès, *via* des outils modernes et conviviaux, à un large éventail de données granulaires. À la Banque de France, nous avons ouvert il y a tout juste un an une *Data Room*, qui permet d'accéder à 600 millions de séries anonymisées et a déjà attiré plus de 30 équipes de recherche. L'exploitation des possibilités offertes par le *Big Data* ne fait que commencer, et les banques centrales doivent être dans la course.

c) Dans le même temps, la qualité des données doit être préservée. Le processus d'entrée/sortie des banques centrales ne doit entraîner aucun écueil du type « à données inexactes, résultats erronés » (*garbage in, garbage out*). Gérer de très gros volumes de données, mettre en place une modélisation à partir de « signaux faibles » statistiques ou par inférences successives (*machine or deep learning*) nécessite d'investir en technologie humaine et automatique, dans la formation et d'embaucher des analystes et des experts en données. En effet, le *Big Data* nécessite d'importantes ressources humaines nouvelles, ce qui doit être anticipé et correctement géré.

d) L'appétence pour l'information en temps réel, le « court termisme » que peut accentuer la révolution du *Big Data*, présente le risque que « les mauvaises données chassent les bonnes », empêchant ainsi le grand public et les médias de comprendre les évolutions économiques et financières. Nous devons faire notre possible pour détruire les fausses nouvelles, et il existe également de fausses nouvelles dans le domaine économique. Cependant, dans une société de la communication plus que de l'information, livrer des données de bonne qualité, ce qui sera toujours la marque de fabrique des banques centrales, peut difficilement être la seule réponse. Les banques centrales doivent rendre leurs publications plus claires, plus lisibles et plus visibles. En particulier, si nous voulons que des données robustes soient partagées et utilisées, nous devrions nous adresser à tout

un chacun et pas seulement aux experts. Nous devrions être davantage « B to C » et pas seulement « B to B » : au-delà de l'évolution technologique, c'est un changement culturel.

e) Les banques centrales, et je dirais les autorités publiques d'une manière générale, ne peuvent plus travailler en vase clos. Le partage des données est indispensable. En France, nous avons une excellente coopération avec l'Institut national des statistiques et nous partageons quotidiennement de nombreuses données entre superviseurs et banquiers centraux, mais l'enjeu est plus important et plus large.

Ce qui m'amène à mon dernier point.

III. Le *Big Data* soulève des problèmes qui ne peuvent être résolus dans un contexte national, mais nécessitent une réflexion mondiale de la part des autorités publiques.

De très grandes entreprises internationales exploitent massivement le *Big Data*. Les autorités publiques doivent élaborer des réponses à des problèmes susceptibles d'apparaître à l'échelle internationale. Quels thèmes faut-il traiter ? J'aimerais avancer quelques pistes.

1) Le partage de données doit être développé à l'échelle mondiale, comme l'a souligné à juste titre le FMI dans son initiative sur les lacunes en matière de données (*Data Gaps Initiative*) introduite par le G20. En Europe, les dispositions juridiques existantes autorisant le partage de données entre superviseurs et banquiers centraux pourraient devenir plus normatives et être plus largement mises en œuvre en pratique dans l'ensemble des pays concernés. Le partage de données entre les autorités fiscales et les autres administrations publiques devrait être facilité, sous réserve, bien entendu, du respect de la vie privée.

2) L'innovation privée favorise la croissance et accroît l'efficacité économique. Par conséquent, elle ne doit pas être découragée par des réglementations invalidantes. Dans le même temps, il serait bénéfique pour l'économie sur le long terme, et pour la stabilité financière plus particulièrement, que les acteurs mondiaux qui sont amenés à traiter d'énormes volumes de données sur les personnes physiques ainsi que sur les entités privées respectent trois principes fondamentaux : sécurité, transparence, responsabilité. Dans un monde très largement interconnecté, cela ne peut pas se régler de manière efficace à l'échelle nationale. Je suis donc convaincu qu'il serait utile pour les organisations internationales de mener une réflexion sur le sujet et de formuler des recommandations.

\*\*

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une agréable fin de semaine, et pour ceux qui ne sont pas parisiens, un agréable voyage de retour....aujourd'hui ou, pour certains d'entre vous, je l'espère, dimanche !